RÈGLEMENT NUMÉRO 366-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 366 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a apporté des modifications règlementaires ayant une incidence sur la tarification des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, il y a lieu d'ajouter des éléments à la tarification des services municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Maryse Lanthier avec dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 16 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement portant le numéro 366-1 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Tarifs municipaux 2021

Adoption du projet de règlement :

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

Publication:

Approbation:

L'annexe C est modifié par l'ajout des tarifs suivants :

Frais divers		
Remorquage de véhicules		Coût du service
Permis et certificats d'a	utorisation	
Certificat d'autorisation		
Plan d'aménagement d'ensemble		1 500.00 \$
ΠCLE 3 Entrée en vigueu	r	
présent règlement entrera en v	vigueur conforméme	nt à la Loi.
re		irectrice générale adjointe et ecrétaire-trésorière adjointe
s de motion :	16 mars :	2021

16 mars 2021

13 avril 2021

22 avril 2021

22 avril 2021

Aucune